

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le trois avril deux mille quinze, à dix-huit heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 26/03/2015

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

**PRESENTS** : Jean-Claude LEBLOIS, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre ESTRADE, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Roger CLEDAT, Jean-Louis BREGAINT, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Paul DUCHEZ, Camille DUDOGNON, Alain FAUCHER, Alain GONZALES, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, , Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

**EXCUSES** : Sylvie AYMARD (a donné procuration à Roger CLEDAT), Monique BLONDEL (a donné procuration à Alexandre MAZIN), Alain DARBON (a donné procuration à Michel PARVY), Jean-Claude DECOUT (a donné procuration à Jean-Pierre NEXON), Dominique MARQUET (a donné procuration à Franck LETOUX).

**ABSENT** : Xavier NOUHAUD

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

### 2015-070 : VTT – TARIF DES ACTIVITES DU 29 AVRIL ET DU 06 MAI 2015

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de Noblat

**Vu** l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes de Noblat organise les 29 avril et 6 mai prochain, des activités VTT.

Compte-tenu des caractéristiques de celles-ci, il est proposé de fixer le tarif à 3 € par personne et par atelier pour participer à ces animations.

### **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 32 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

**Approuve** le tarif de 3 € par personne et par atelier pour participer aux animations VTT des 29 avril et 6 mai.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire

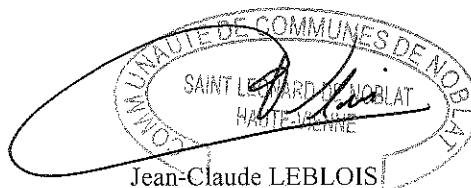
Reçu à la Préfecture

le : 17. 04. 15

Publié ou notifié

Le : 30. 04. 15

Le Président,

  
Jean-Claude LEBLOIS

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** VTT - TARIF DES ACTIVITES DU 29 AVRIL ET DU 06 MAI 2015

---

**Date de transmission de l'acte :** 17/04/2015

**Date de réception de l'accusé de réception :** 20/04/2015

---

**Numéro de l'acte :** 2015-070 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20150403-2015-070-DE

---

**Date de décision :** 03/04/2015

**Acte transmis par :** Jean-Claude LEBLOIS

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.7. Intercommunalite